



**Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres consulaires**

OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

EXPOSE

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, dans l'attente de l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation accordée par l'assemblée délibérante doit alors préciser le montant et l'affectation des crédits.

Pour ce qui concerne le budget principal, il vous est proposé de solliciter les crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés BP 2022	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget principal
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...)	265 095,00 €	66 273,75 €	66 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	856 000,00 €	214 000,00 €	214 000,00 €
21 – immob. corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	2 177 420,00 €	544 355,00 €	540 000,00 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	10 524 303,94 €	2 631 075,99 €	2 600 000,00 €

Pour ce qui concerne le budget annexe « SICTOM (TEOM)», il vous est proposé de solliciter les crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés BP 2022	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 – immob. corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	519 600,00 €	129 900,00 €	129 000,00 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	2 407 427,62 €	601 856,91 €	600 000,00 €

Pour ce qui concerne le budget annexe «ordures ménagères REOM », il vous est proposé de solliciter les crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés BP 2022	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21 – immob. corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	38 400,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	312 733,04 €	78 183,26 €	78 000,00 €

Pour ce qui concerne le budget annexe « Immobilier d'entreprises », il vous est proposé de solliciter les crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés BP 2022	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...)	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
21 – immob. corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	420 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €

Pour ce qui concerne le budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal », il vous est proposé de solliciter les crédits suivants :

Chapitres dépenses	Rappel crédits votés BP 2022	Montant maximum 25%	Montant sollicité sur le budget annexe
20 – immob. incorporelles (études, logiciels, ...)	15 000,00 €	3 750,00 €	3 750,00 €
21 – immob. corporelles (matériel, mobilier, outillage, ...)	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
23 – immob. en cours (travaux, constructions, avances,...)	8 511,83 €	2 127,96 €	2 000,00 €

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Finances – Economie – Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 6 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes SICTOM TEOM, Ordures ménagères REOM, immobilier d'entreprises et Office de Tourisme Intercommunal dans la limite des crédits indiqués ci-dessus.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 15 décembre 2022

La secrétaire de séance

Le Président

Lucie PAUL

Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022

Conseil Communautaire du 15



Le Président,

Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PISON LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	M. Alain LE TOLGUENEC
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20221216-19-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16-12-2022

Publication le : 16-12-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT